



REPUBLIQUE FRANCAISE

La Présidente
du Tribunal Administratif de Caen

Vu l'article L. 511-2 du code de justice administrative ;

Vu la décision du 2 janvier 2024, par laquelle Mme Audrey MACAUD, M. Frédéric CHEYLAN, M. Arnaud MARCHAND, M. Michel BONNEU, M. Benoît BLONDEL et M. Pierre MARTINEZ ont été désignés pour exercer les fonctions de juge des référés.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Mireille PILLAIS, Mme Céline ABSOLON, Mme Cécile SILVANI et Mme Valérie CREANTOR sont désignées pour exercer les fonctions de juge des référés en cas d'absence ou d'empêchement des magistrats désignés par la décision susvisée du 2 janvier 2024.

Fait à Caen, le 2 janvier 2024.

H. ROULAND-BOYER